




CPTS
Atelier du 24 septembre 2019
FSPF 38

CPAM de l'Isère

1



1 – Présentation de l'ACI

2

CONTEXTE ET ENJEUX



Les territoires français sont soumis à plusieurs difficultés :

- vieillissement de la population ;
- développement des pathologies chroniques (maladies cardiovasculaires, insuffisance respiratoire, diabète, etc.) ;
- fragilisation de certains territoires sous dotés ayant pour conséquence des problèmes d'accès aux soins pour la population ;
- cloisonnement entre la médecine de ville et l'hôpital ;
- surcharge des services d'urgences hospitalières par des patients relevant des soins non programmés.

Conséquences :

- difficulté d'organiser des prises en charge optimales ;
- la non pertinence des parcours peut entraîner des surcoûts pour l'Assurance Maladie.

L'objectif général est le suivant : le bon patient, au bon endroit, au bon moment.

3

3

HISTORIQUE DE LA MISE EN PLACE DES CPTS



- ⇒ Création par la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, initiée par Marisol Touraine, alors ministre de la santé.
- ⇒ Apport de quelques précisions par l'instruction n° DGOS/R5/2016/392 de décembre 2016.
- ⇒ Apports dans la stratégie « Ma Santé 2022 », présentée en septembre 2018 par la Présidence de la République. **Objectif : 1 000 CPTS sur tout le territoire d'ici 2022.**
- ⇒ Signature de l'accord conventionnel en faveur du développement de l'exercice coordonné et du déploiement des communautés professionnelles territoriales de santé le 20 juin 2019 (Journal officiel du 24 août 2019) entre les organisations syndicales représentatives de professionnels de santé et l'Assurance Maladie.
- ⇒ Loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, notamment l'article 64 autorisant le gouvernement à prendre par voie d'ordonnance les mesures permettant de favoriser l'exercice coordonné au sein des CPTS.

4

4

LES CPTS : DE QUOI PARLE-T-ON ?



Les CPTS sont des dispositifs constitués à l'initiative des professionnels de santé d'un territoire pour :

- assurer une meilleure coordination de leur action ;
- participer à la structuration des parcours de santé

Elles sont composées de professionnels de santé du premier ou du second recours, d'acteurs médicaux sociaux et sociaux, d'établissements de santé sur un même territoire.

Ce territoire est défini par les professionnels de santé eux-mêmes dans leur projet de santé. Les textes réglementaires ne précisent pas les missions ni le fonctionnement des CPTS : une structure souple de coordination à la main des professionnels d'un territoire.

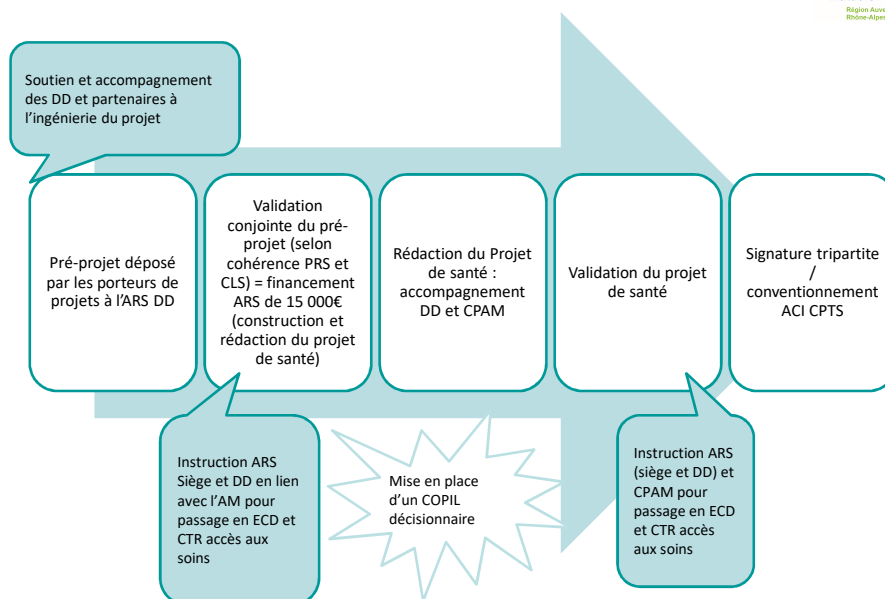
En d'autres termes, la CPTS :

- permet **une coordination territoriale autour de l'organisation des soins et des parcours de patients**, mais n'a pas pour objet la coordination clinique (autour du patient), à la différence des MSP, CDS ou ESP...
- **constitue un mode d'exercice collectif plus souple** (et sans contrainte de regroupement immobilier), les organisations de coordination au niveau des patientèles comme les MSP / CDS ne correspondant pas aux attentes de tous les professionnels
- **Source** : (L .1434-12 du code de la santé publique)

5


5

COMMENT CONSTITUER UNE CPTS ?



6


LES MISSIONS DES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ : 3 MISSIONS OBLIGATOIRES



Mission	Contenu	Exemples d'indicateurs
Accès aux soins Favoriser recours au médecin traitant + Organiser des soins non programmés (SNP)	Organiser au sein de la communauté un dispositif facilitant la recherche d'un médecin traitant + porter une attention plus particulière à certains patients « fragiles » qui n'auraient pas de médecin traitant + Proposer une organisation permettant la prise en charge le jour-même ou dans les 24 h de la demande d'un patient du territoire en situation d'urgence non vitale	Réduction du nombre de patients sans MT dans la population de la communauté (avec une attention particulière pour les patients en ALD, âgés de plus de 70 ans, bénéficiaires de la CMUC) Baisse du nombre de passages aux urgences non suivis d'hospitalisation. Augmentation des consultations enregistrées dans le cadre du dispositif de traitement des SNP
Prévention	Promouvoir des actions de prévention en fonction des caractéristiques de la population du territoire et de thématiques nationales (perte d'autonomie, désinsertion professionnelle, iatrogénie médicamenteuse, vaccination...)	Nombre de patients bénéficiaires des actions ou parcours parmi ceux qui auraient pu en bénéficier. Ex : Action territoriale de prévention à l'attention d'une population éligible à une vaccination
Coordination des parcours	Fluidifier et coordonner la prise en charge, dans une dimension pluri professionnelle afin d'éviter les ruptures de parcours et favoriser le maintien à domicile, lien avec Ets sanitaires et médico sociaux	Ex : parcours pluri professionnel de prise en charge des patients diabétiques, des patients âgés, handicapés etc

7

LES MISSIONS DES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ : 2 MISSIONS OPTIONNELLES



Missions	Contenu	Exemple d'indicateurs
Qualité et pertinence	Mettre en place une démarche qualité avec les professionnels de santé de la communauté notamment par la mise en œuvre de groupes pluri professionnel d'analyses de pratiques	Nombre de thématiques travaillées en groupe d'analyses des pratiques au regard du diagnostic territorial
Accompagnement des professionnels de santé	faciliter l'accueil de stagiaires et communiquer autour des offres de stage proposées par la CPTS, mettre en place des actions à destination des jeunes installés, mettre en avant le caractère attractif d'un territoire	Nombre d'actions mises en place,

UN CALENDRIER PERMETTANT UNE MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE DES MISSIONS

missions	Démarrage après signature du contrat	Échéance de mise en œuvre effective
Accès aux soins	6 mois	18 mois
Prévention et coordination des parcours	12 mois	24 mois
Qualité/pertinence Accompagnement	libre	libre

8

LE FINANCEMENT DES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ



Dans un premier temps, **le financement du fonctionnement permet** de valoriser le temps de concertation nécessaire pour définir et construire les missions et acquérir les outils de coordination nécessaires au fonctionnement. Dès que la communauté démarre la réalisation des missions, ce financement dédié au fonctionnement de la structure est maintenue pour valoriser le recours à une fonction de coordination transverse.


Dès le démarrage de la mission, une avance est versée pour permettre son organisation (temps de concertation), l'acquisition d'éventuels outils spécifiques nécessaires à sa mise en œuvre. Le solde du financement **de la mission** est versé un an plus tard (année civile) en fonction de l'intensité des moyens déployés pour mettre en œuvre la mission, du niveau d'atteinte des objectifs fixés

Le financement total possible, qui varie en fonction de la population couverte, est **compris entre 220 000€ et 450 000€**

Taille de la communauté en nombre d'habitants	Rémunération du fonctionnement	Rémunération des missions				
		Accès aux soins Financement spécifique régulation des SNP	parcours	prévention	qualité	accompagnement
<40 000	50000	40000 35000	50000	20000	15000	10000
40 000 à 80000	60000	47000 45000	70000	30000	20000	15000
80000 à 175000	75000	65000 55000	90000	35000	30000	20000
>175000	90000	80000 70000	100000	40000	40000	30000

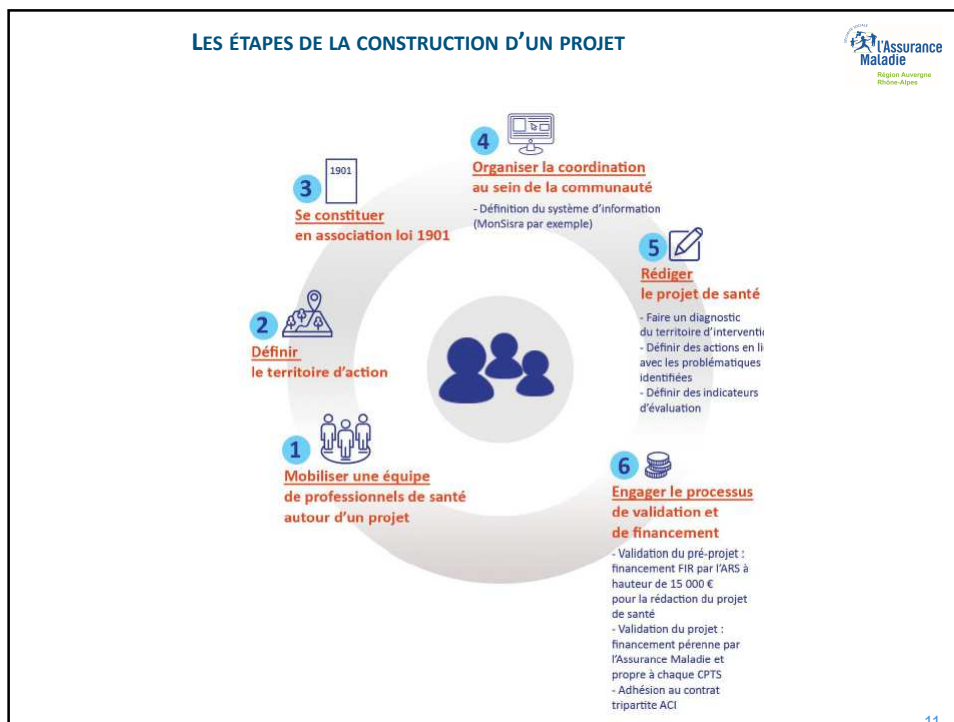
9

9

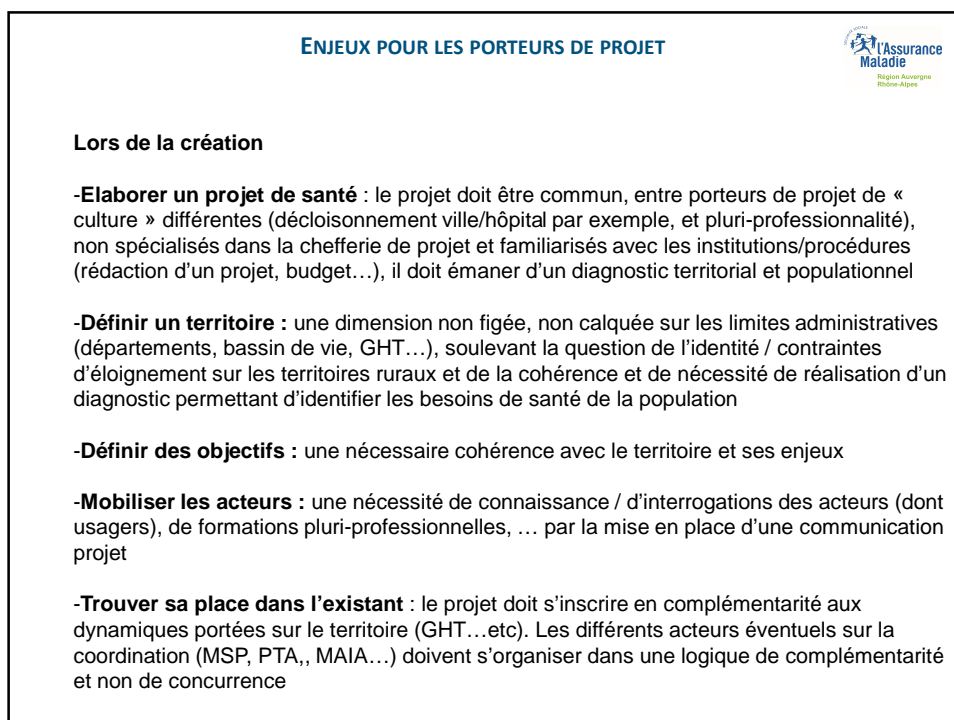


2 – Conseils et assistance aux porteurs de projets

10



11



12

Enjeux pour les porteurs de projet



Pour le fonctionnement au quotidien

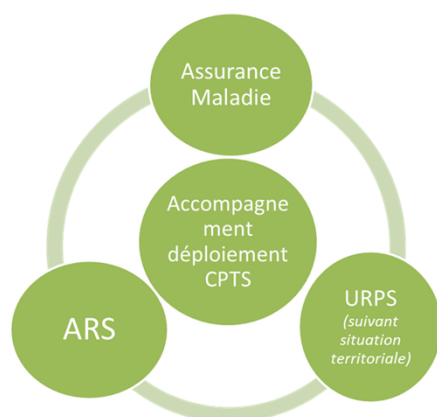
- Modalités de gouvernance adaptées en fonction des acteurs de la CPTS et de ses objectifs, de son territoire
- Statut juridique à définir
- Modèle économique : une nécessité de disposer d'un budget pour financer le poste de coordination et autres activités transverses (secrétariat...)
- Communication entre acteurs : une structuration à mettre en place (organisations d'évènement, site interne, newsletter, canaux de diffusion...etc)
- Système d'information : des choix à opérer pour permettre le partage / coopération des acteurs
- Démarche qualité / évaluation des actions

13

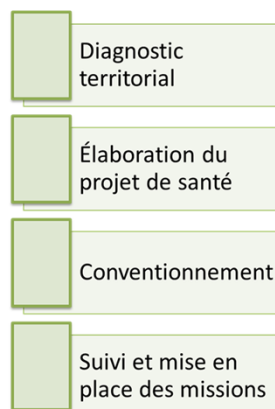
MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT



Accompagnement partenarial :




Présent à toutes les étapes du projet :



→ Stratégie d'accompagnement définie avec les partenaires au niveau régional et départemental

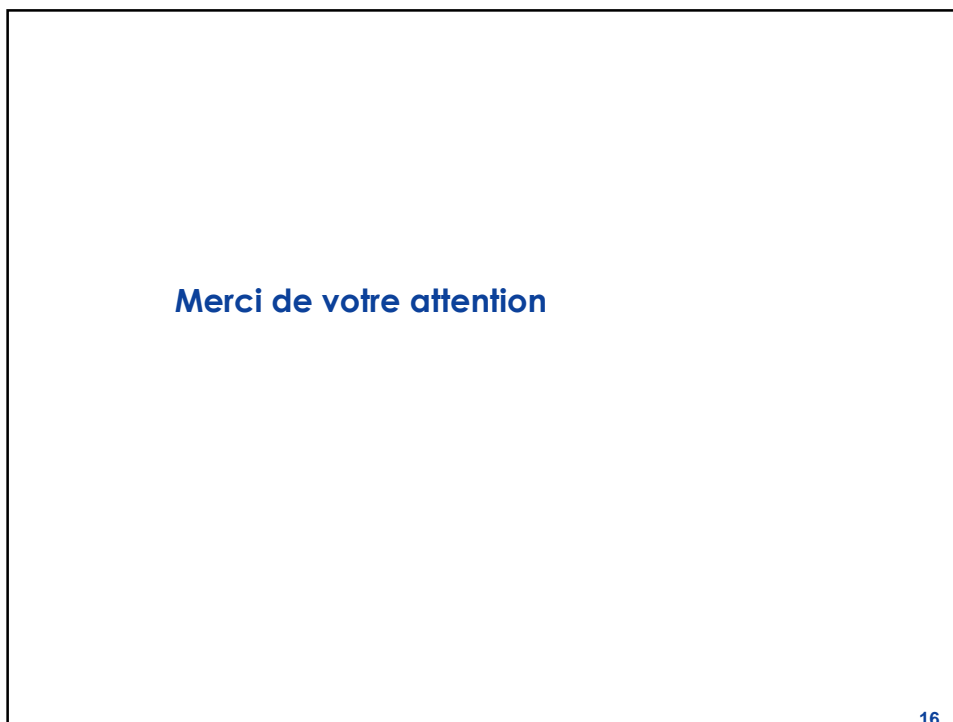
14

14

FORMALISATION DE LA CPTS – POINTS DE VIGILANCE ET AIDE PROPOSÉE			
Etape	Contenu	Point de vigilance	Aide CPAM/ARS
Définir le territoire	Délimiter le territoire de la CPTS, envisager son extension future, évaluer le nombre de patients	Prise en compte des bassins de vie, des flux de patients, viser la couverture intégrale du territoire	Cartographies (en cours) Sites institutionnels à disposition Mémo :  Assurance Maladie Document
Analyse des besoins de la population	Exemples : âge, ALD, prévention, accès aux soins, précarité, nombre de patients sans médecin traitant, etc.	Il est important de construire la CPTS sur la base d'un diagnostic territorial critique	Fourniture d'outils Fourniture de statistiques pour le territoire, et par commune. Par exemple : nombre de patients sans MT, par classe d'âge, par commune
Analyse de l'offre existante	Liste les professionnels de santé, et leur organisation au regard de l'accès au soin	L'analyse de l'offre existante doit se faire au regard des missions sociales, « raison d'être » des CPTS > accès aux soins, au médecin traitant, à la prévention, construction de parcours	Données statistiques (cartographie des densités de PS)
Analyse des carences pour cibler la manière de répondre aux missions CPTS	Comparer les besoins de la population avec l'analyse de l'offre, et décrire les carences sur le territoire, ou ce qui pourrait être amélioré, ou a minima ce qui doit impérativement être maintenu	Il est nécessaire de veiller à cette étape, qui permettra de cibler efficacement les priorités de la CPTS	Assistance méthodologique : possibilité d'organiser une réunion de travail pour établir un état des lieux des carences, sur la base de l'analyse des besoins et de l'offre
Structuration de la CPTS	Forme juridique, liste des membres, liens avec les autres PS du territoire, Système d'informations	Ne pas négliger le SI, qui facilitera l'organisation de la CPTS. Attention à bien établir le statut juridique, et les relations entre les membres et avec les partenaires. Cette structuration doit permettre à de nouvelles personnes d'intégrer la CPTS, et à cette dernière de s'étendre le cas échéant	Ces éléments doivent être établis par la CPTS Néanmoins, une assistance demeure possible : - Modèles de statuts associatifs - Mémento régional

15

15



16

16